Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse

Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 59 (1949-1950)

Heft: 4

Rubrik: En deux mots

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

à certaines périodes. En général, un recteur en avait la direction. Une ou plusieurs servantes l'assistaient. Quelques maladreries avaient des employés chargés de recueillir des collectes, à la place des malades, et qui en répartissaient le produit. D'ailleurs les malades, s'ils le pouvaient, travaillaient au jardin, ou dans la salle commune, fabriquaient des chapeaux et de menus objets que l'on vendait à leur profit.

Certaines léproseries étaient fort pauvres. D'autres étaient largement dotées ou subsidiées. Aussi les menus n'étaient-ils point partout également copieux. Avoine, orge, pain et pois en formaient la base. Les malades riches pouvaient y ajouter de la viande et du vin. Quelques villes étaient particulièrement généreuses à l'égard de leur maladrerie. Nous savons qu'en 1629 la léproserie de Vidy, près de Lausanne, recevait pour les deux ladres qui y étaient alors hospitalisés: 24 livres de pain par semaine, 4 livres de viande, 2 livres de fromage, du beurre, du sel, un pot d'huile, un florin pour achat de vin.

Surveillés étroitement, les lépreux ne pouvaient entrer dans une maison privée, ni boire au goulot des fontaines. S'ils n'avaient pas leur propre chapelle, ils avaient à l'église des bancs réservés. Ils n'avaient plus de rapports avec leur famille. Ils ne pouvaient ni tester, ni hériter, tout au moins dans certaines contrées. La lèpre d'un conjoint était une raison de divorce.

Dans certaines léproseries, la vie était souvent dépourvue de tout confort, mais dans d'autres elle y était sinon agréable, du moins supportable. Partout l'échéance, à plus ou moins longue portée, était fatale.

Certains malades de haut rang semblent avoir eu leur maladrerie privée. On sait ainsi que la princesse Reginlinda, abbesse du monastère de Félix et Régula à Zurich, se retira, lorsque le mal l'atteignit, dans l'île d'Ufenau. Le comte Amédée de Savoie quitta pour la

même raison Chillon et termina ses jours dans le val

A partir du XVIe siècle la lèpre fut en régression dans nos contrées. Vers le milieu du XVIIe elle disparut.

Les léproseries furent désaffectées les unes après les autres. On en maintint comme lazarets pour pestiférés, on en transforma en hôpitaux ou en asiles pour indigents. On se contenta de murer portes et fenêtres d'autres pour que ces immeubles abandonnés ne devinssent pas des repaires de brigands. Beaucoup tombèrent en ruines, et il ne reste d'elles que le nom: Maladière, Maladaire... Parfois seule la chapelle subsiste, ainsi à Vidy, ou la Bourse des lépreux, qui à Château d'Œx, par exemple, avait servi à payer les maîtres d'école jusqu'en 1833.

L'institution des léproseries et de lois sévères limitèrent sans doute les ravages du mal. Mais leur existence ne peut à elle seule expliquer la disparition du fléau. La lèpre, comme la peste, a perdu dans nos contrées de sa virulence sous l'effet de multiples raisons, tandis qu'en d'autres continents elle la conservait. Les maladreries n'eurent d'ailleurs qu'un but prophylactique. On ne savait alors ni soigner ni guérir la lèpre. Il convient en outre de se souvenir que beaucoup de malades, atteints de formes peu apparentes ou larvées, échappèrent à l'hospitalisation, et aussi que pas mal de gens furent enfermés leur vie durant dans des maladreries pour des affections cutanées diverses, syphilitiques souvent, victimes de diagnostics erronés.

Nées de la peur d'un mal alors sans remède et aux aspects terrifiants, les maladières, grâce à l'esprit de charité de plusieurs de leurs bienfaiteurs, devinrent des asiles assurant gîte, couvert et sécurité à des repoussés de partout. Leur histoire est un chapitre important de celle du développement des établissements hospitaliers, dont notre pays fut pourvu dès le moyen âge.

EN DEUX MOTS

M. Gilbert Luy, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse, est rentré le 4 janvier dernier d'un stage de quatre mois aux Etats-Unis et au Canada. M. Luy avait été invité par les Croix-Rouges de ces deux pays pour étudier leur organisation et leurs activités.

Le Comité central de la Croix-Rouge suisse s'est réuni le 12 janvier sous la présidence du Dr G.-A. Bohny. Il a pris connaissance du rapport de M. Luy

sur son voyage d'études en Amérique, puis a préparé les conférences des présidents de sections du Tessin et de Suisse romande, ainsi que la prochaine séance de la Direction de la Croix-Rouge suisse, qui aura lieu le 16 février. Il a ensuite discuté de diverses questions générales, en particulier des écoles d'infirmières et du Secours aux enfants.

Les présidents des sections tessinoises de la Croix-Rouge suisse se sont réunis à Lugano le 25 janvier, et ceux des sections romandes le 28 à Lausanne. Ces conférences étaient présidées respectivement par le Dr Bianchi et le Dr Schauenberg, tous deux membres du Comité central. L'ordre du jour comprenait l'examen des résultats de la collecte de mai 1949, un rapport de M. Luy sur son voyage aux Etats-Unis, un exposé, présenté également par M. Luy, sur l'organisation d'un service national de secours en cas de désastre, ainsi que les questions de la revue La Croix-Rouge suisse et du Secours aux enfants. A Lausanne, en outre, les présidents entendirent un rapport de M. Pascalis sur la Croix-Rouge de la Jeunesse en Suisse romande.

Les 3000 médailles en or à l'effigie du Comte Folke Bernadotte, dont la vente avait été confiée à la Croix-Rouge suisse, ont toutes été écoulées. Le produit de cette vente, qui se monte à environ fr. 70 000.— sera réparti par moitié entre la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge suisse.

24



Au cours de l'année dernière, le bureau des Secours individuels de la Croix-Rouge suisse a effectué un total de 5075 recherches. Il s'agissait

tout particulièrement de démarches auprès de la Croix-Rouge russe au sujet de prisonniers de guerre ou de civils dont les familles étaient encore sans nouvelles. Par ailleurs, ce même bureau s'est occupé en 1949, pour le compte de diverses sociétés de Croix-Rouge étrangères, de trouver des places pour 181 malades dans les sanatoriums de notre pays; il s'est également chargé, avec la collaboration de certaines sections de la Croix-Rouge suisse, d'organiser et de faciliter les voyages de ces malades.

Durant le mois de janvier, la Croix-Rouge suisse a expédié 6 wagons, contenant au total 40 tonnes de matériel divers et de colis de parrainage, aux adresses suivantes:

- 3 wagons à notre délégation de Hanovre,
- 2 wagons à notre délégation de Ludwigshafen,
- 1 wagon au camp de réfugiés de Kapfenberg, en Autriche.

La Croix-Rouge suisse a voté un crédit pour l'achat de matériel de couture destiné à quelques ateliers de couture ambulants qui seront affectés à notre délégation de Ludwigshafen. Ces ateliers, qui donneront aux femmes réfugiées la possibilité de réparer les vêtements de leurs familles, ou d'en confectionner de nouveaux, seront pris en charge par des couturières qualifiées. Chacune de celles-ci visitera un certain nombre de localités, dans lesquelles elle instituera chaque semaine un «jour de couture» pour les femmes réfugiées.



A fin janvier dernier, la Croix-Rouge suisse avait expédié aux réfugiés en Allemagne et en Autriche 14 wagons de vêtements, représentant au total environ 96 tonnes. 9 de ces wagons étaient destinés à la Croix-Rouge bavaroise à Munich, 2 à la Croix-Rouge de Basse-Saxe à Ha-

novre, 2 à notre délégation de Hanovre et 1 au camp de réfugiés de Haid, en Autriche.

Durant les fêtes de Noël, la Croix-Rouge suisse a vendu 12 000 «Anges de Munich», réalisant ainsi un bénéfice d'environ fr. 37 000.—.

Les examens de diplômes dans les écoles d'infirmières reconnues par la Croix-Rouge suisse ont eu lieu en janvier et février: le 28 janvier à l'Ecole de La Source, à Lausanne, et le 8 février à la Maison des Diaconesses de Berne. En outre, ceux des Maisons des Diaconesses de Neumünster et de Riehen se dérouleront respectivement les 15/16 février et les 22/23 février.



Le rapport final sur l'action d'échanges d'enfants entre la France et la Suisse, organisée en 1949 par la Croix-Rouge suisse, indique que 173 garçons et filles de notre pays bénéficièrent, l'été dernier, d'un séjour au bord de la mer, tandis que 174 petits Français, — garçons et filles également — eurent l'occasion de passer leurs vacances en Suisse. Comme en 1948, cette action a connu un gros succès et, en raison des nombreuses demandes qui nous sont parvenues, nous espérons être en mesure de renouveler ces échanges durant l'été prochain.

Deux nouveaux convois d'enfants réfugiés de Bavière sont arrivés en Suisse, respectivement le 26 janvier et le 3 février, amenant le premier 509 enfants et le second 376.

En février et mars, la Croix-Rouge suisse doit accueillir chez nous 115 enfants prétuberculeux de France, d'Allemagne et d'Autriche. Le préventorium de Gstaad recevra 25 petits Français, celui de Goldiwil 30 petits Autri-



chiens et celui de Miralago 60 enfants de Basse-Saxe et du Schleswig-Holstein.

La Croix-Rouge canadienne de la Jeunesse a mis à nouveau à la disposition de la Croix-Rouge suisse une somme de fr. 50 000.— pour l'hospitalisation d'enfants étrangers prétuberculeux dans divers préventoriums de notre pays.

L'Assemblée annuelle des délégués de la Croix-Rouge suisse aura lieu cette année à Sierre, les 3 et 4 juin prochains.

L'effort perpétuel de l'homme doit être de diminuer la somme de la souffrance et de la cruauté; c'est le premier devoir humain.

ROMAIN ROLLAND